

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 8 septembre 2011*

---

L'an deux mille onze, le huit du mois de septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain CLECH, Maire.

**Etaient présents** : Alain CLECH, Jean-Marc LABBE, Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Marc LABADIE, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

**Absente excusée** : Sylvie CAILLIEU.

Monsieur Francis DARTEYRE est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- 2011-09-01 – *Approbation du procès-verbal du 14 juin 2011,*
- 2011-09-02 – *Réforme de la fiscalité – Taxe d'aménagement,*
- 2011-09-03 – *Travaux salle des fêtes :*
  - *Choix du coordonateur SPS,*
  - *Etat d'avancement du projet,*
- 2011-09-04 – *Personnel technique,*
- 2011-09-05 – *Approbation du Plan Communal de Sauvegarde,*
- 2011-09-06 – *Ligne fax,*
- 2011-09-07 – *Rapports 2010 SIAEPA,*
- 2011-09-08 – *Litige Commune/Franc de Gorino,*
- 2011-09-09 – *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC,*
- 2011-09-10 – *Elections,*
- 2011-09-11 – *Questions diverses.*

<b>2011-09-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 JUIN 2011</b>
--

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

<b>2011-09-02 – TAXE D'AMENAGEMENT</b>
--

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % sans exonération.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

### **2011-09-03 – TRAVAUX SALLE DES FETES**

#### ▪ **Choix du coordonnateur SPS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la mission de coordination SPS des travaux de la salle des fêtes.

Il présente ensuite à l'assemblée les différentes offres reçues :

- FORSECO : 1.884,00 € HT
- DEKRA : 2.275,00 € HT
- QUALICONSULT : 2.760,00 € HT
- SOCOTEC : 4.800,00 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission de coordination SPS des travaux de la salle des fêtes à FORSECO pour la somme de 1.884,00 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

#### ▪ **Etat d'avancement du projet :**

Marc LABADIE fait part de la solution de chauffage retenue à ce jour, à savoir : chauffage hydraulique, chaudière gaz, radiateur de type ventilo convecteur.

Pierre DIENER a pris contact avec ERDF pour le déplacement du compteur électrique, le contrat ne sera pas modifié, le devis reste à venir. Une seule tranchée devrait être réalisée pour le gaz, l'électricité et la téléphonie.

Le compteur GRDF doit être gratuit et sera placé en bordure de propriété, sur le bord de route.

Marc LABADIE pense que le poste VMC est à revoir.

Le bureau de contrôle a précisé que l'établissement resterait classé en 5<sup>ème</sup> catégorie.

Il ne sera pas nécessaire d'effectuer une étude pour la résistance de la charpente si le poids du plafond reste similaire à celui qui est en place, pas besoin de coupe-feu non plus.

Toutes les prescriptions techniques seront détaillées dans le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

Pierre DIENER présente ensuite le plan. Une discussion s'engage sur l'aménagement des sanitaires et de la cuisine.

Patrick LUFLADE signale que le coût va être plus élevé que l'estimation établie par le CAUE en septembre 2009.

Pierre DIENER informe le Conseil Municipal que l'architecte doit actualiser son estimation d'après les modifications apportées au projet.

### **2011-09-04 – PERSONNEL TECHNIQUE**

Le Maire informe que le contrat occasionnel de Monsieur Francis DUBA a été renouvelé jusqu'au 31 octobre 2011.

### **2011-09-05 – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Ce point de l'ordre du jour est annulé.

### **2011-09-06 – LIGNE FAX**

Le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes de coexistence des appels téléphoniques et de la réception des fax. Une discussion s'engage sur les diverses solutions à envisager.

Jean-Marc LABBE est chargé de prendre contact avec France Telecom.

#### **2011-09-07 – RAPPORTS DU SIAEPA**

Pierre DIENER présente les rapports 2010 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Castets-en-Dorthe relatifs au prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Patrick LUFLADE demande si chacun des conseillers a pu lire le document de synthèse qu'il a réalisé suite aux contrôles de l'assainissement non collectif effectués par le syndicat sur la commune. Il commente ensuite les conclusions. Ce document sera publié dans le bulletin communal.

#### **2011-09-08 – LITIGE COMMUNE / FRANC DE GORINO**

Le Maire présente le courrier de Maître DUPRAT l'informant de l'accord de Madame FRANC pour la cession à l'euro symbolique des 150 m<sup>2</sup> et la prise en charge par la commune des frais d'arpentage. Cependant, s'agissant de l'indemnité, elle persiste à solliciter une indemnisation sans donner la moindre évaluation que ce soit.

Un courrier sera adressé à l'avocat précisant que si Madame FRANC persistait dans sa demande d'indemnisation pour le réseau Gironde numérique, elle devrait également assigner la société Gironde Haut Débit et le Conseil Général de la Gironde, porteur du projet. En effet, ceux-ci ne pouvaient ignorer qu'ils présentaient le contrat d'occupation du domaine privé à la mauvaise personne, l'indication que la commune n'était pas propriétaire et le service d'irrigation simple occupant figurant sur la convention.

Il serait bon de préciser à Madame FRANC les complications que cela représenterait pour un résultat incertain et d'accepter de mettre un terme à cette situation aux conditions déjà proposées.

#### **2011-09-09 – COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CDC**

- **Conseil communautaire du 11 juillet :** Jean-Marc LABBE annonce qu'un compromis de vente d'un terrain de la ZAC de Mazères d'environ 20.000 m<sup>2</sup> a été signé sur la base de 45 € HT le m<sup>2</sup> avec la SCI Immo Langon pour l'implantation de l'entreprise LESAINTE, grossiste de fruits et légumes et produits de la mer.  
La CDC va procéder à l'acquisition du terrain mis à disposition de l'association La Boule Langonnaise à LANGON pour la médiathèque au prix, de 300.000 €.
- **Commission Intercommunale des Impôts Directs :** Le Maire fait part de la nécessité de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à la CIID. Le Conseil Municipal nomme : Alexandra LABADIE, titulaire et Francis DARTEYRE, suppléant, tous deux membres de la commission communale des impôts directs.
- **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :** Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un élu référent pour représenter la commune au sein du SCOT du Sud Gironde. Le SCOT permet l'organisation d'une politique sectorielle concernant l'habitat, la mobilité, le développement et les équipements commerciaux d'un territoire donné. Il permet aux communes de concevoir ensemble une manière de prendre conscience de l'impact de leur développement sur l'environnement afin de prévenir et réduire les nuisances sur celui-ci.  
Matthieu FAU-NOUGARET est nommé élu référent.

## 2011-09-10 - ELECTIONS

Le Maire fait part de ses problèmes de santé à l'ensemble du Conseil Municipal et de sa décision de prendre du recul. Il fait état de son rendez-vous avec la Sous-Préfète pour la programmation de sa démission.

Cette décision entraîne de nouvelles responsabilités, une nouvelle organisation, et une charge de travail supplémentaire, mais c'est soulagé qu'il présente sa démission.

Il assure qu'il restera le plus proche possible de chacun comme simple conseiller et il rappelle les grands projets lancés à maintenir.

Des membres du Conseil Municipal expriment leurs regrets et lui demandent de surseoir à sa décision.

Le Maire répond qu'il donnerait sa décision définitive sous peu.

## 2011-09-11 – QUESTIONS DIVERSES

- **Entretien terrain M. LATRILLE** : Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur André LATRILLE, propriétaire de la parcelle sise au lieu dit Michotte à Saint Loubert, cadastré section ZA n° 292 a été contacté par deux fois, le 9 mai 2001 et le 28 mai 2011 au sujet de l'état d'abandon de son terrain. À ce jour, ses obligations et ses engagements de débroussaillage avant le 14 juillet 2011 n'ayant pas été respectés, un courrier de mise en demeure d'effectuer les travaux lui sera envoyée.
- **Aspirateur** : l'aspirateur de la mairie étant hors service, il est décidé d'en acheter un autre. Elsa BOUTOULLE se chargera d'effectuer cet achat.
- **Dépôt d'ordures route du Bas** : divers sacs poubelles et un téléviseur ont été déposés sur l'aire de pique-nique. Jean-Marc LABBE se propose d'aller nettoyer.
- **Vente terrain Monsieur Thierry PAGOTTO** : Jean-Marc LABBE fait part de son entrevue avec Monsieur PAGOTTO et le géomètre pour le bornage de la parcelle qu'il a mise en vente. Les services de la DDTM seront contactés pour connaître les règles d'alignement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.25.